# Approfondissements requis en cas de demande de financement pour
## ÉCOLES – ŒUVRES SANITAIRES – STRUCTURES UNIVERSITAIRES

**PRÉAMBULE**

Les interventions et les projets caritatifs doivent naître d'un style d'incarnation, enraciné dans le territoire et dans la vie réelle des personnes. Cela signifie agir à partir des contextes réels, écouter les besoins véritables des personnes et des communautés, et cheminer ensemble dans un processus de changement et de croissance réciproque. C'est le style de l'Église en sortie, qui écoute, accompagne, engendre et promeut. Une présence qui devient signe et instrument de la miséricorde de Dieu, une « culture de la rencontre » qui place la personne et sa dignité au centre, et non les structures ou les projets. Il ne s'agit pas d'occuper des espaces avec des initiatives, mais de mettre en œuvre des processus de croissance et de libération redonnant dignité et avenir. Une présence incarnée, un « être là » concret dans les lieux où la vie est blessée, à l'image du bon Samaritain qui s'arrête et se fait proche (cf. Fratelli tutti, 63). À la lumière de cela, pour promouvoir un authentique développement humain intégral comme levier de changement, il est fondamental de garantir l'accès à l'éducation et à la santé.

**ÉCOLES**

L'école ne doit pas seulement instruire, mais aussi éduquer et former. Un accès à une éducation de qualité doit être garanti à tous, depuis l'alphabétisation de base jusqu'à la formation professionnelle, avec une attention particulière portée aux populations les plus pauvres et/ou exclues, qui ne sont pas en mesure d'en supporter les coûts (directs et indirects) et/ou d'y avoir accès. L'école doit donc être un instrument actif pour promouvoir l'inclusion, la citoyenneté et l'égalité, à travers des projets partagés de changement visant à transformer concrètement les contextes réels. Il est également important qu'elle demeure fidèle à sa finalité originelle, qui est de répondre aux besoins réels des personnes et des territoires, et qu'elle ne se transforme pas, avec le temps, en une institution autoréférentielle ou compétitive. Une école créée pour offrir l'accès à l'éducation à ceux qui ne peuvent pas se la permettre doit constamment veiller à ne pas perdre sa vocation de service et d'inclusion. Si, au contraire, au fil des années, une telle initiative entre dans la logique de concurrence — en cherchant des financements pour rester « plus moderne » ou « plus performante » que d'autres — elle risque de trahir sa mission initiale, en excluant précisément ceux pour qui elle avait été créée.

**ÉLÉMENT QUALIFIANT**

**Il est nécessaire de préciser, à titre préliminaire, pour les écoles de tout niveau, quel est « l'ÉLÉMENT QUALIFIANT », quels sont les objectifs transversaux et les parcours éducatifs, ainsi que les méthodes et les stratégies qui seront mis en œuvre afin que l'école puisse réellement devenir un lieu d'éducation et de formation. En d'autres termes, un lieu d'espérance où l'on apprend à vivre ensemble, à interagir et à dialoguer avec les autres, et à construire ensemble un avenir et des communautés meilleurs, en répondant aux défis et aux difficultés des différents contextes, y compris les plus fragiles (par exemple, dans des pays en guerre, avec des programmes scolaires caractérisés par des thématiques transversales axées sur l'éducation à la paix, à la non-violence, à la réconciliation et au respect des droits humains; dans des contextes marqués par de fortes inégalités, ces thématiques pourront viser la justice sociale et économique; dans des contextes marqués par la dégradation environnementale, il conviendra de prévoir une attention particulière à la sauvegarde de la création, etc.).**

En outre, en matière de formation professionnelle, l'objectif prioritaire est d'offrir aux jeunes des opportunités concrètes d'insertion professionnelle, afin de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, mais aussi de former des personnes dotées d'un esprit critique et d'une véritable capacité relationnelle.
Il convient donc de mettre en évidence dans quelle mesure les programmes et les parcours éducatifs proposés sont en adéquation avec les besoins actuels ou futurs du marché du travail dans le pays d'intervention, tout en étant orientés vers le service du bien commun, plutôt que dans une logique de simple profit.

Pour ces raisons, il est essentiel que chaque proposition fasse l'objet d'un examen attentif afin d'optimiser les ressources disponibles. **En vue de permettre à la C.E.I. d'évaluer de manière adéquate les demandes de financement relatives à la construction d'écoles, l'entité requérante doit préciser les éléments requis dans**

**le paragraphe « Écoles », en répondant aux questions figurant dans les pages suivantes.**

**STRUCTURES UNIVERSITAIRES**

L'accès à l'enseignement supérieur constitue un enjeu central. Cette question fait souvent l'objet de débats car, compte tenu des conditions dans lesquelles se trouvent certains pays (pauvreté, faim, faiblesse de systèmes de santé, analphabétisme...), l'accès à la formation supérieure peut apparaitre comme un luxe difficilement compatible avec les réalités locales. Toutefois, comme cela est également reconnu au niveau international, un processus de développement véritablement complet doit inclure le système universitaire, afin de former des techniciens, des cadres, des entrepreneurs et des spécialistes capables de contribuer au développement socio-économique du pays et à la fourniture de services de qualité. Former des jeunes, des éducateurs, des professionnels et de futurs dirigeants locaux capables de jouer un rôle actif dans la transformation de leur contexte, signifie redonner dignité et autonomie, en permettant à chaque peuple d'être acteur de son propre développement.

**ÉLÉMENT QUALIFIANT**

**Pour le lancement ou le renforcement de facultés universitaires, constitue un « ÉLÉMENT QUALIFIANT » le fait que les objectifs éducatifs visent prioritairement une formation professionnalisante, capable d'aider les jeunes à sortir du cercle de la pauvreté grâce à des opportunités d'insertion professionnelle adaptées et concrètes. Par conséquent, les programmes et les parcours éducatifs proposés par les universités doivent être en adéquation avec les besoins actuels ou futurs du marché du travail dans le pays d'intervention, tout en étant orientés vers le service du bien commun, plutôt que dans une logique du simple profit. Sans sous-estimer l'importance des disciplines théoriques, tant scientifiques qu'humanistes, et conformément au Règlement, il s'agit de promouvoir une formation qui soit elle-même un levier de promotion humaine pour les individus et de développement pour la société.**

Pour ces raisons, il est essentiel que chaque proposition fasse l'objet d'un examen attentif afin d'optimiser les ressources disponibles. **En vue de permettre à la C.E.I. d'évaluer de manière adéquate les demandes de financement relatives à la construction de structures universitaires, l'entité requérante doit préciser les éléments requis dans le paragraphe « Structures universitaires », en répondant aux questions figurant dans les pages suivantes.**

**ŒUVRES SANITAIRES**

Dans un pays aux ressources limitées, les œuvres sanitaires revêtent un caractère prioritaire pour les populations les plus pauvres ; toutefois - en particulier lorsqu'il s'agit de nouvelles structures - elles nécessitent une conception rigoureuse et conforme aux normes fondamentales de l'architecture hospitalière, réalisée par des professionnels disposant d'une compétence et d'une expérience avérées dans ce domaine spécifique. Dans le cas de demandes d'extension d'une structure existante, par exemple par la construction de nouveaux services hospitaliers, il est nécessaire, outre les plans des bâtiments à construire, de fournir également les plans de l'ensemble des structures existantes, accompagnés d'une brève description, afin de permettre d'évaluer la manière dont les nouvelles constructions et les nouvelles activités s'intègrent dans l'ensemble de la structure existante. Pour toute nouvelle structure sanitaire (ou toute structure agrandie), il est en outre nécessaire d'indiquer les équipements et le mobilier requis pour sa pleine mise en service, ainsi que les sources de financement prévues (dans le cadre du projet lui-même ou auprès d'autres donateurs, à préciser explicitement). Les projets se limitant à une simple liste d'achats d'équipements et de mobilier, sans une véritable conception d'ensemble, ne sont pas admissibles.

Dans tous les cas, il est fondamental que la structure sanitaire demeure fidèle à sa propre finalité originelle : répondre aux besoins concrets de santé des personnes et des territoires. Un hôpital ou un centre de santé créé pour offrir assistance à ceux qui n'ont pas accès aux services de base doit être capable de s'adapter à l'évolution du contexte socio-économique et sanitaire local, tout en maintenant une attention constante à sa propre mission : garantir des soins accessibles, inclusifs et respectueux de la dignité humaine. En revanche, lorsqu'elle cède à une logique de concurrence — cherchant à apparaître « plus moderne » ou « plus performante » que d'autres — la structure risque de perdre son sens originel et d'exclure précisément les personnes les plus vulnérables et dans le besoin pour lesquelles elle a été conçue.

**ÉLÉMENT QUALIFIANT**

**Pour une structure sanitaire, constitue un « ÉLÉMENT QUALIFIANT » l'attention constante au monde de la souffrance, la proximité, l'écoute, ainsi que la centralité de chaque personne malade et de sa dignité. Tout cela précède la réponse clinique au besoin de soins et oriente chaque intervention sanitaire : cela signifie placer l'être humain au centre des choix organisationnels, des soins et des décisions thérapeutiques, et promouvoir une culture de la proximité.**

Pour toute initiative de promotion de la santé, il est également nécessaire d'en évaluer la durabilité en termes de personnel, de médicaments, de consommables et de dépenses courantes. Pour ces raisons, il est essentiel que chaque proposition d'œuvre sanitaire soit accompagnée d'un plan de durabilité approfondi et réaliste, démontrant comment la structure, une fois réalisée, pourra être maintenue dans le temps. **En vue de permettre à la C.E.I d'évaluer de manière adéquate les demandes de financement relatives à la réalisation d'oeuvres sanitaires, l'entité requérante doit préciser les éléments requis dans le paragraphe « Œuvres sanitaires », en répondant aux questions figurant dans les pages suivantes.**

## ÉCOLES

**Chaque réponse doit inclure également des données aussi quantitatives et objectives que possible, en précisant la période de référence ainsi que les sources, sans se limiter à de simples affirmations générales.**

**À la lumière des éléments présentés ci-dessus et des réponses apportées à chaque question, chaque demande doit brièvement mettre en évidence, en préambule, « l'ÉLÉMENT QUALIFIANT ».**

| | **RÉPONSE** |
|---|---|
| **1. Quels sont les besoins éducatifs auxquels le projet doit répondre?**<br><br>Présenter une brève analyse de la situation locale, en mettant en évidence, pour les écoles primaires et secondaires, les besoins du territoire en matière d'alphabétisation et d'éducation.<br><br>En ce qui concerne les établissements de formation professionnelle, présenter brièvement le contexte du marché du travail local afin de justifier le choix de l'offre éducative (par exemple, le choix d'une formation en mécanique peut être motivé par le besoin de mécaniciens qualifiés pour la réparation de machines et d'outils).<br><br>Indiquer le nombre d'étudiants actuellement inscrits ou prévus dans les différents cursus ainsi que dans l'ensemble de l'établissement, et préciser, lorsque ces données sont disponibles, les taux d'insertion professionnelle des diplômés. | |
| **2. Existe-t-il d'autres structures éducatives publiques ou privées opérant dans le même district/territoire?**<br><br>Décrire brièvement les éventuels établissements scolaires situés dans les environs et justifier la nécessité de créer ou de renforcer une autre présence éducative (par exemple, dans l'école voisine, les populations les plus pauvres n'ont pas accès ; il n'existe pas de cours pour les personnes sorties du système éducatif national…). | |
| **3. Quels sont les programmes éducatifs proposés et quelle en est l'organisation pédagogique?**<br><br>Décrire brièvement les programmes éducatifs en précisant les matières enseignées, la charge de travail (heures par semaine), l'organisation pédagogique (cours en classe, en laboratoire, projets...), ainsi que les objectifs et les parcours éducatifs transversaux, en mettant en évidence «l'élément qualifiant». | |

| | |
|---|---|
| **4. Quelle sont les qualifications du corps enseignant?**<br><br>Décrire brièvement le corps enseignant de l'établissement : indiquer le nombre de personnes actuellement employées et leurs fonctions, le nombre de personnel prévu à terme, préciser s'il s'agit de personnel local et s'il fait partie de l'entité requérante (par exemple, religieux/religieuses), et fournir, à titre d'exemple, de brefs CV de certains d'entre eux. | |
| **5. Quelles sont ou seront les modalités d'accès à l'école pour les personnes en situation de pauvreté?**<br><br>Ce point est particulièrement important au regard des priorités de financement définies dans le Règlement.<br><br>Décrire les procédures d'inscription prévues pour les élèves issus de familles en situation de pauvreté (par exemple, existe-t-il des frais d'inscription différenciés selon les tranches de revenu ? Les enfants des familles plus pauvres peuvent-ils accéder gratuitement aux services éducatifs ou bénéficient-ils de bourses d'études (totales ou partielles) ? Combien d'élèves pourront en bénéficier ?) | |
| **6. Quelles sont les perspectives réelles d'auto-financement de l'école une fois le soutien de la C.E.I. achevé?**<br><br>Décrire précisément les mécanismes envisagés pour garantir, notamment par la durabilité de l'établissement, notamment par la conclusion de conventions avec des organismes publics (salaires du corps enseignant, bourses d'études, frais d'inscription, renouvellement des équipements et des laboratoires, etc.) | |
| **7. Comment l'école s'inscrit-elle dans le système éducatif national du pays d'intervention?**<br><br>Décrire le degré de reconnaissance de l'école proposée au sein du système éducatif national, régional et au niveau du district, en mettant en évidence le type de DIPLÔME/LICENCE délivré(e) et l'existence d'éventuelles conventions avec le ministère de l'Éducation ou les institutions locales. | |

## STRUCTURES UNIVERSITAIRES

**Chaque réponse doit inclure également des données aussi quantitatives et objectives que possible, en précisant la période de référence ainsi que les sources, sans se limiter à de simples affirmations générales.**

**À la lumière des éléments présentés ci-dessus et des réponses apportées à chaque question, chaque demande doit brièvement mettre en évidence, en préambule, «l'ÉLÉMENT QUALIFIANT».**

| | RÉPONSE |
|---|---|
| **1. Quels sont les besoins éducatifs auxquels le projet doit répondre?**<br><br>Fournir une description de l'institution universitaire (cursus déjà proposés), ainsi qu'une analyse de la situation du marché du travail local afin de justifier les choix effectués (par exemple, le choix de formations en ingénierie et en économie peut être motivé par le besoin de techniciens et de cadres à différents niveaux, susceptibles de trouver un emploi dans les petites et moyennes entreprises locales ou d'exercer une activité entrepreneuriale). Indiquer le nombre d'étudiants actuellement inscrits ou prévus par faculté et dans l'ensemble de l'établissement universitaire, et préciser, lorsque ces données sont disponibles, les taux d'insertion professionnelle des diplômés. | |
| **2. Existe-t-il d'autres universités publiques ou privées opérant dans le même district/territoire?**<br><br>Décrire brièvement les autres universités éventuellement présentes dans les environs et justifier la nécessité de créer ou de renforcer une offre universitaire supplémentaire (par exemple, dans les universités publiques, l'accès des étudiants issus de familles en situation de pauvreté n'est pas favorisé par l'octroi de bourses d'études ; ou encore, les formations ne sont pas suffisamment professionnalisantes et le taux d'insertion des jeunes diplômés reste faible...). | |
| **3. Quels sont les programmes d'enseignement proposés et quelle en est l'organisation pédagogique?**<br><br>Décrire brièvement les cursus des formations concernées, ainsi que les objectifs pédagogiques et les modalités de d'enseignement : les matières enseignées, la charge de travail (heures par semaine), l'organisation pédagogique (cours en classe, en laboratoire, projets...). | |

| | |
|---|---|
| **4. Quelle sont les qualifications du corps enseignant?**<br><br>Décrire brièvement le corps enseignant, en précisant s'il est rattaché à l'université concernée, à une autre université ou s'il s'agit d'enseignants contractuels ; indiquer également s'il s'agit de personnel local et s'il relève de l'entité requérante (par exemple, religieux/religieuses). Fournir également, à titre d'exemple, de brefs CV de certains d'entre eux afin de permettre la vérification de leurs qualifications pédagogiques. | |
| **5. Quelles sont ou seront les modalités d'accès à l'université des personnes en situation de pauvreté?**<br><br>Décrire les procédures d'inscription pour les étudiants issus de familles en situation de pauvreté (par exemple, existe-t-il des frais d'inscription différenciés selon les tranches de revenus ? À combien s'élèvent-ils ? Les étudiants bénéficient-ils de bourses d'études, totales ou partielles ? Combien pourront en bénéficier?) | |
| **6. Quelles sont les perspectives réelles d'auto-financement de l'université une fois le soutien de la C.E.I achevé?**<br><br>Décrire les mécanismes envisagés pour garantir la durabilité de l'établissement, notamment par la conclusion de conventions avec des organismes publics (salaires du corps enseignant, bourses d'études, frais d'inscription, renouvellement des équipements et des laboratoires, etc.). Préciser, par exemple, si des activités pratiques ou de laboratoire menées par les étudiants peuvent générer des produits ou des services au bénéfice du territoire (réparations, services administratifs pour les entreprises, etc.). | |
| **7. Comment l'université s'inscrit-elle dans le système éducatif national du pays d'intervention?**<br><br>Décrire le degré de reconnaissance de la proposition au sein du système éducatif national, régional, au niveau du district. Décrire le type de diplôme délivré (LICENCE/MASTER…). | |

## OEUVRES SANITAIRES

**Chaque réponse doit inclure également des données aussi quantitatives et objectives que possible, en précisant la période de référence ainsi que les sources, sans se limiter à de simples affirmations générales.**

**À la lumière des éléments présentés ci-dessus et des réponses apportées à chaque question, chaque demande doit brièvement mettre en évidence, en préambule, «l'ÉLÉMENT QUALIFIANT».**

| | **RÉPONSE** |
|---|---|
| **1. Quels sont les besoins sanitaires auxquels la structure proposée doit répondre?**<br><br>Présenter les données de morbidité et de mortalité de la zone couverte par le service proposé, en utilisant, dans la mesure du possible, des données officielles des autorités locales de district ou de la région. | |
| **2. Existe-t-il d'autres structures sanitaires publiques ou privées opérant dans le même district/territoire?**<br><br>Décrire brièvement ces structures sanitaires en lien avec le territoire et la population, et justifier la nécessité de créer ou de renforcer une offre de services de santé supplémentaire. | |
| **3. Quels sont les services actuellement proposés et quels compléments sont prévus dans le cadre du financement de la C.E.I.?**<br><br>Décrire brièvement les services actuellement proposés par la structure sanitaire, en indiquant le volume d'activité des trois dernières années ainsi que les coûts supportés par les patients pour chaque type de traitement. | |

| | |
|---|---|
| **4. Quelles sont les qualifications du personnel de santé?**<br><br>Décrire brièvement les effectifs et le niveau de qualification du personnel de santé de la structure, en précisant également les modalités actuelles (et futures) de rémunération, en distinguant le personnel bénévole du personnel local rémunéré. Il est également nécessaire de mettre en évidence les activités de formation prévues, en fonction de la qualification de chacun (par exemple, volontaire, infirmier, médecin, etc.). | |
| **5. Quelles sont ou seront les modalités d'accès aux services de la structure sanitaire, pour laquelle le financement est demandé, pour les personnes en situation de pauvreté?**<br><br>Ce point est particulièrement important.<br><br>Décrire les mécanismes d'accès pour les personnes en situation de pauvreté aux services de santé, en tenant compte que le financement de la C.E.I. est prioritairement destiné à la protection, à la prise en charge et à la formation des personnes les plus vulnérables et défavorisées. | |
| **6. Quelles sont les perspectives réelles d'auto-financement de la structure sanitaire une fois le soutien de la C.E.I. achevé?**<br><br>Décrire de manière précise les mécanismes envisagés pour garantir la durabilité de la structure sanitaire, son fonctionnement futur ainsi que l'accès des patients en situation de pauvreté, notamment par la conclusion de conventions avec institutions ou organismes publics. | |
| **7. Quel est le lien entre la structure sanitaire proposée et le système sanitaire national du pays d'intervention?**<br><br>Décrire de manière précise le degré de reconnaissance de la structure sanitaire proposée au sein du système sanitaire national, régional et au niveau du district, en mettant en évidence l'éventuelle existence de conventions prévoyant, par exemple:<br>- la prise en charge des salaires du personnel, en tout ou en partie ;<br>- le remboursement éventuel des frais d'hospitalisation de patients spécifiques;<br>- la fourniture de biens ou de services. | |